2008-00358/

Ministère des Finances

Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 20 décembre 2007
2007-105

Le gouvernement du Canada élargit ses mesures de prévention du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, a rendu public aujourd'hui un règlement qui rendra plus difficiles les activités criminelles de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes au Canada.

« Nous renforçons notre régime en élargissant nos mesures de détection des opérations illicites conformément aux normes internationales », a déclaré le ministre Flaherty.

Le nouveau règlement exige que les membres de la profession juridique s'acquittent des exigences en matière d'identification des clients et de tenue de documents qui sont énoncées dans la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. En outre, de nouveaux secteurs, notamment les notaires publics de la Colombie-Britannique et les négociants de métaux précieux et de pierres précieuses, devront aussi s'acquitter des exigences en matière d'identification des clients, de tenue de documents et de présentation de rapports prévues dans la Loi.

Afin d'assurer un plus grand respect des exigences de la Loi de la part de tous les secteurs visés par le régime, le Règlement instaure également un mécanisme de sanctions administratives.

Le Règlement, qui sera publié dans la *Gazette du Canada* le 26 décembre, rend le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes conforme aux normes internationales révisées du Groupe d'action financière.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Chisholm Pothier
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

www.fin.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f. asp.